

Programme Benoît Hamon

- Ruralité

« Je lutterai **contre les déserts médicaux en retirant le conventionnement aux médecins qui s'installent en zone surdotée**. Cette mesure n'entrave en rien la liberté d'installation du médecin, qui peut toujours choisir de s'y installer : il ne bénéficiera simplement plus du conventionnement. J'encouragerai le **développement de maisons de santé pluridisciplinaires** rassemblant des médecins libéraux, appuyés par une société de service pour les fonctions support. »

Sur les services publics :

« **Il y a urgence à recruter dans certains secteurs : l'éducation, la santé, la petite enfance, la prise en charge de la dépendance**. Cette politique de recrutement doit être assumée. Cela suppose l'abandon du principe des « administrations prioritaires » qui aboutit au sacrifice de toutes les autres administrations. »

« **L'attachement au maintien de services publics de qualité sur tout le territoire est au cœur de mon projet**. Au quotidien, le travail des fonctionnaires apporte des solutions et des protections à nos concitoyens et renforce notre cohésion nationale. C'est pourquoi je réitère mon soutien aux agents des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière qui font battre le cœur de la France et qui joueront un rôle essentiel pour dessiner la France de demain. »

« Création d'un service public de la petite enfance

Je souhaite que les jeunes parents, et notamment les mères isolées, puissent bénéficier d'un service public de garde d'enfants en cas d'horaires décalés.»

Sur la réforme des rythmes scolaires :

« **J'augmenterai de 25% sur le quinquennat le budget de l'Etat consacré à l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du développement des activités périscolaires.** »

- **Parlement**

« **Je réformerai le Sénat pour y introduire un collège citoyen, un collège des territoires avec des élus et un collège des forces vives avec des représentants de la société civile.** »

« Un 49.3 citoyen pour faire entendre sa voix

J'inscrirai immédiatement dans la Constitution le 49.3 citoyen, un pouvoir réel, concret, qui mettra fin à la démocratie intermittente. Il permettra à 1% du corps électoral : **D'imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens (droit d'initiative citoyenne) De suspendre l'application d'une loi adoptée par le Parlement pour que celle-ci soit soumise à référendum (référendum d'initiative citoyenne)**. Le principe du 49.3 sera soumis à référendum dès le 2nd tour des législatives. »